



Septembre - octobre 2026



Venez vous informer et donner votre avis

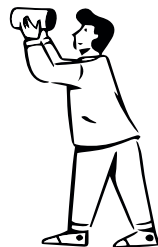
sur le projet de Parc
naturel régional

de l'*Astarac*



S'informer et échanger

sur le projet de Parc naturel régional de l'Astarac



DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Jeudi 10 septembre
à 18h30
à MIÉLAN
Salle des fêtes

Mardi 15 septembre
à 18h30
à MIRAMONT
D'ASTARAC
Salle des fêtes

Jeudi 17 septembre
à 18h30
à MASSEUBE
Salle des fêtes



DES DOCUMENTS DISPONIBLES DANS TOUTES LES MAIRIES...

Chacune des 121 communes inscrite dans le périmètre du projet de Parc naturel régional de l'Astarac dispose d'un kit d'information mis à la disposition des habitants.

Vous y trouverez des documents qui présentent le projet de Parc naturel régional de l'Astarac et le projet de Charte.



... ET SUR NOTRE SITE INTERNET



Tous les documents liés au projet du Parc naturel régional de l'Astarac sont également consultables en ligne sur le site internet du projet de PNR.

Vous y trouverez - en plus des documents synthétiques disponibles dans les mairies - la version complète du projet de Charte et les pièces qui l'accompagnent.

www.projet-astarac.fr/charte/



Vous
vous in
et de
votre
sur le
de C

Participer à l'enquête publique

Conformément au Code de l'Environnement, une enquête publique est ouverte **du lundi 21 septembre au mardi 20 octobre 2026** pour permettre à tous de s'informer et s'exprimer sur le projet de charte du Parc naturel régional de l'Astarac.



Des commissaires-enquêteurs indépendants ont été désignés et sont chargés de recueillir les observations et propositions sur ce projet de territoire.

**Nous sommes tous concernés par le projet
de Parc naturel régional de l'Astarac !**

enez
nformer
onner
e avis
e projet
harte



Je veux participer : comment faire ?

Sur les registres papier disponibles dans les lieux d'enquête et de permanence précisés sur la page suivante

En ligne, sur le registre dématérialisé :

www.registre-dematerialise.fr/7473/

Par courriel en écrivant à cette adresse :

enquete-publique-7473@registre-dematerialise.fr

Par courrier postal à adresser à :

M. le Président de la commission d'enquête

*Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional
de l'Astarac - 1 place Carnot 32260 SEISSAN*



Une fois l'enquête terminée, la commission d'enquête rédigera un rapport et des conclusions suite aux avis recueillis, qui seront rendus publics. Le projet de Charte sera ajusté en tenant compte des contributions du public avant son adoption finale.

Le Parc naturel régional de l'Astarac se construit avec vous

Lieux d'enquête et de permanence

du lundi 21 septembre au mardi 20 octobre 2026

Dans ces différents lieux, vous pouvez consulter l'ensemble du dossier d'enquête publique et formuler vos observations dans le registre d'enquête, aux horaires d'ouverture habituels précisés ci-dessous.



De plus, les commissaires enquêteurs assureront des permanences à certaines dates sur les lieux d'enquête. Vous pourrez échanger avec eux et poser vos questions.

CAZAUX D'ANGLÈS

- Mairie

Lundi et mercredi :
9h-12h



Permanence
des commissaires
enquêteurs :

Mercredi 7 octobre
de 10h à 12h
à la salle des fêtes

MONTESQUIOU - Mairie

Lundi au jeudi : 8h30-12h
et 14h-18h // Vendredi :
8h30-12h et 14h-17h

Permanence
des commissaires
enquêteurs :

Vendredi
16 octobre de 16h à 18h

MIRANDE - Mairie

Lundi au vendredi :
8h30-12h et 14h-16h30



Permanence des
commissaires enquêteurs :

Vendredi 16 octobre
de 14h30 à 16h30

VILLECOMTAL S/ ARROS - Mairie

Lundi au vendredi :
8h30-12h et 13h30-17h



Permanence
des commissaires
enquêteurs :

Jeudi 1er octobre
de 14h30 à 16h30

BARRAN - Mairie

Mardi : 08h30-12h30
Mercredi et jeudi :
8h30-12h30 et
13h-17h30 // Vendredi :
8h30-12h30
Samedi : 9h-12h

Permanence des
commissaires
enquêteurs :

Mercredi 7 octobre
de 14h30 à 16h30

PAVIE - Mairie

Lundi et mercredi :
8h30-12h et 13h30-17h
Mardi et jeudi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-12h et
13h30-15h

Permanence des
commissaires
enquêteurs :

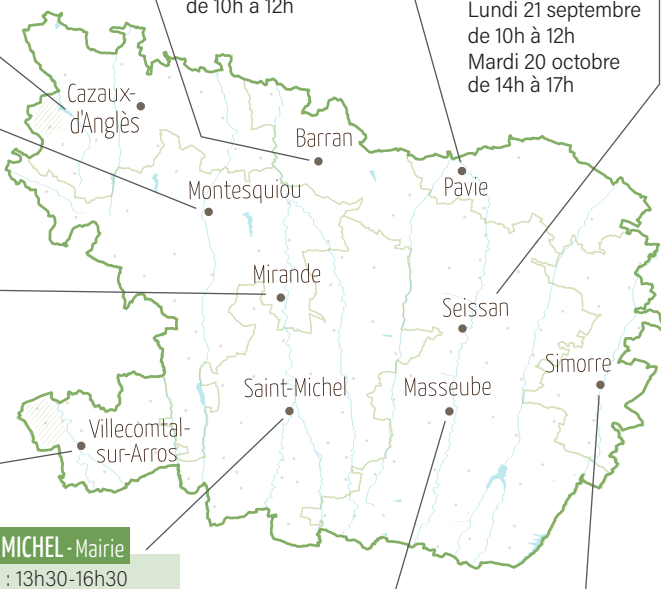
Jeudi 15 octobre
de 10h à 12h

SEISSAN - Maison de l'intercommunalité

Lundi au vendredi :
8h30-12h et
13h30-17h

Permanences des
commissaires
enquêteurs :

Lundi 21 septembre
de 10h à 12h
Mardi 20 octobre
de 14h à 17h



SAINT MICHEL - Mairie

Mardi : 13h30-16h30
Jeudi et vendredi : 9h-12h



Permanence des
commissaires enquêteurs :
Jeudi 1er octobre
de 10h à 12h

MASSEUBE - Mairie

Lundi au vendredi :
09h-12h et
13h30-16h30

Permanence
des commissaires
enquêteurs :

Vendredi 25
septembre de
14h30 à 16h30

SIMORRE - Mairie

Lundi, jeudi,
vendredi : 9h-12h30
et 14h30-16h
Mardi et mercredi :
9h-12h30

Permanence des
commissaires
enquêteurs :

Vendredi 25
septembre
de 10h à 12h



Syndicat mixte de préfiguration
du Parc naturel régional de l'Astarac

Place Carnot 32260 Seissan

Tél. 05 62 05 40 58

contact@projet-astarac.fr

www.projet-astarac.fr